

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de février à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 13 février 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : C. Seifert, R. Personnaz, T.Eudes, S. Mercet,
Nicolas Laks
MM les Conseillers : C. Arhuero, P. Meylan, J.Personnaz ; R.
Cusin, S.Pérou, S. Baud, M.Bourguignon,
Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. Vilmint donné à M.Genoud,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi , A. Blanc, S. Casabianca, Nath. Laks,

Le secrétariat a été assuré par : R. Personnaz

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	13
Votants	14
Dont pouvoirs	01

N° 2026-07

FINANCES- Présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant le vote du budget

Vu l'obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019),

Vu le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes,

La commune doit établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Montant des indemnités de fonction brutes annuelles au titre de l'année 2025 :

NOM	PRENOM	FONCTIONS	Montant d'indemnités brutes
GENOUD	Marc	Maire VP CCG	23 430.48 € 9 270.72 €
SEIFERT	Christophe	Adjoint au maire	8 990.76 €
PERSONNAZ	Rosa	Adjointe au maire	8 990.76 €
EUDES	Thibault	Adjoint au maire	8 990.76 €
MERCET	Sophie	Adjointe au maire	8 990.76 €
LAKS	Nicolas	Adjoint au maire VP CCG	8 990.76 € 9 270.72 €
BOURGUIGNON	Maëva	Conseillère déléguée	3 921.48 €

N° 2026-07



Envoyé en préfecture le 03/03/2026

Reçu en préfecture le 03/03/2026

Publié le

ID : 074-217400316-20260226-D2026_07-DE



Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de prendre acte de cet état.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,



Rosa PERSONNAZ

Le maire,



Marc GENOUD

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

